

Séance du 16 février 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty ; Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Capdevielle à M. Pallas ; Mme Herrera Landa à Mme Aragon ; M. Bergé à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bensoussan présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : RENOVATION URBAINE – Construction de la MVC Saint-Etienne sur le site de La Porcelaine – Avenant n° 2 à la convention de mandat avec Habitat Sud Atlantic.

Dans le cadre de la rénovation urbaine des Hauts de Bayonne et de la structuration des réseaux des maisons de la vie citoyenne (MVC), la Ville s'est engagée dans la construction de la MVC Saint-Etienne, sur le site de la Porcelaine, avec le soutien financier de l'Europe, de l'Etat (ANRU), de la Région Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Les travaux de construction de cet équipement, ouvert au public en septembre 2014, ont été réalisés à l'occasion d'une opération d'urbanisme permettant également la construction de logements sous maîtrise d'ouvrage de la société Habitat Sud Atlantic – Office public de l'habitat de Bayonne.

Afin que cette opération d'urbanisme d'ensemble soit harmonieuse et cohérente, tant d'un point de vue fonctionnel qu'esthétique, un seul opérateur est intervenu sur le site et la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à une seule équipe. C'est la raison pour laquelle, le conseil municipal a approuvé, par délibération du 26 mai 2011, la convention de mandat déléguant à Habitat Sud Atlantic – Office public de l'habitat de Bayonne la maîtrise d'ouvrage pour la construction de la MVC et l'aménagement des espaces publics interstitiels.

L'article 2 de cette convention, signée le 24 juin 2011, précisait un coût d'objectif de 1 300 000 € HT pour l'opération. Le coût définitif s'élevant à 1 319 309, 80 € HT, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention de mandat afin d'intégrer les 19 309, 80 € HT supplémentaires.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 2 ci-annexé et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer avec Habitat Sud Atlantic.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.